

Compte rendu du premier conseil d'école 2016 /2017

Mardi 18 octobre 2016

Présents :

Municipalité : Mme Lamazure, adjointe au maire

Parents : Mme Lejeune, Mme Perruaux, Mme Fiquet, Mme Jeanne, Mme Fillâtre, Mme Darthenay, Mme Martin, Mme Lerendu, Mme Gasté

Enseignants : M. Ricard, Mme Maguet, Mme Leplumey, Mme Mayeur, Mme Beausire, Mme Delauney, Mme Lhôte, Mme Péret, Mme Vincenzini, Mme Piedvache, Mme Chuquet, M. Hamelin

Excusés : M. Sévêque, maire

M Saglio, inspecteur de l'Education Nationale

Mme Gambillon, Mme Gazengel et Mme Lelièvre, enseignantes

Mme Prost et Mme Champvalont, parents élus

Ouverture de la séance : 18h00

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les élections des parents au conseil d'école se sont bien passées et le taux de participation est de 52,74%. Il y a eu 202 votants pour 383 électeurs inscrits. 184 suffrages ont été exprimés et 18 bulletins étaient blancs ou nuls.

Mme Lejeune, Mme Perruaux, Mme Fiquet, Mme Jeanne, Mme Fillâtre, Mme Darthenay, Mme Martin, Mme Lerendu, Mme Gasté, Mme Prost, Mme Champvalont, Mme Roulet et Mme Thinon ont été élues. Les 11 premiers parents comme titulaires et les 2 suivants comme suppléants.

Composition du conseil d'école :

- le directeur, président du conseil d'école
- le maire et son adjoint
- les enseignants de l'école (à temps plein ou à temps partiel)
- les parents élus
- l'inspecteur de l'Education Nationale
- le délégué de l'Education Nationale

Rôle du conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- Donne tout avis sur le fonctionnement de l'école (projet d'école, hygiène, sécurité, activités périscolaires, restauration scolaire, utilisation des moyens alloués à l'école ...).
- Adopte le projet d'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école .

2. Effectifs de l'école

A ce jour, 263 élèves sont inscrits à l'école et sont répartis dans 11 classes : 4 classes maternelles (cycle 1) et 7 classes élémentaires (cycles 2 et 3).

Les nouveaux cycles en vigueur depuis la rentrée sont les suivants :

Cycle 1 : TPS – PS – MS – GS

Cycle 2: CP – CE1 – CE2

Cycle 3 : CM1 – CM2 – 6ème

Les élèves se répartissent de la façon suivante :

TPS-PS-MS :	M. Ricard – ATSEM : Mme Lesénécal	24 élèves	1 TPS, 12 PS et 11 MS
PS-MS :	Mme Maguet et Mme Dufour – ATSEM : Mme Levallois	24 élèves	11 PS et 13 MS
MS-GS :	Mme Leplumey – ATSEM : Mme Delacotte	23 élèves	5 MS et 18 GS
GS	Mme Mayeur – ATSEM : Mme Legigan	22 élèves	22 GS
CP-CE1	Mme Beausire	25 élèves	12 CP et 13 CE1
CP-CE1	Mme Delauney	25 élèves	14 CP et 11 CE1
CE1-CE2	Mme Lhôte et Mme Péret	27 élèves	12 CE1 et 15 CE2
CE2	Mme Gambillon et Mme Besneville	27 élèves	27 CE2
CM1	M. Hamelin et Mme Lelièvre	23 élèves	23 CM1
CM1-CM2	Mme Piedvache	21 élèves	13 CM1 et 8 CM2
CM2	Mme Chuquet	22 élèves	22 CM2

M. Hamelin indique qu'une élève de PS inscrite en début d'année fera sa rentrée le 3 novembre.

Tous les élèves de TPS qui se sont inscrits ont ainsi pu être accueillis étant donné les effectifs des classes maternelles.

M. Hamelin note également que la présence d'une ATSEM par classe maternelle est un élément très positif et souligne cette volonté de la part de la municipalité d'Agneaux.

3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur 2016/2017 a été revu en conseil des maîtres à l'aide du règlement type départemental daté du 19 juin 2015. Le règlement étant remanié en profondeur, il est lu à l'assemblée et les informations nécessaires sont apportées au fur et à mesure de la lecture et/ou des questions.

Le règlement intérieur 2016/2017 est voté à l'unanimité des membres.

4. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et sécurité à l'école

Suite aux événements graves survenus en France, des mesures supplémentaires de sécurité ont été prises dans les établissements scolaires. Ces mesures ont pour but de protéger les personnes et de créer des réflexes en s'exerçant. Elles sont déjà mises en place dans notre école et se déclinent de la manière suivante.

➤ Protéger

- Existence d'un PPMS
- Présence d'un adulte pour les entrées et sorties
- Fermetures des portails à l'école élémentaire
- Fermeture de la porte d'entrée à l'école maternelle

Suite à une réunion de concertation avec la police et les pompiers à l'initiative de M. Sévêque, de nouvelles mesures sont à l'étude :

- Installation d'un visiophone et d'une gâche électrique au portail de l'école élémentaire. Ceux-ci permettront d'identifier les visiteurs et de ne plus obliger les enseignants, alors qu'ils sont en classe, à se déplacer pour aller ouvrir.

- Installation de nouvelles poignées de porte permettant de verrouiller exclusivement de l'extérieur. La porte reste ouverte de l'intérieur en cas d'évacuation incendie par exemple.

- Changement des blocs portes aux extrémités des 2 bâtiments de l'école élémentaire.

➤ S'exercer

- 3 exercices incendie seront organisés comme les autres années (le premier a déjà eu lieu).

- 3 exercices dans le cadre du PPMS auront lieu, soit 2 de plus que les années précédentes.

- 1 exercice concernera, comme tous les ans, les risques technologiques et environnementaux. Un confinement dans des zones réservées sera mis en place.

- 2 exercices concerneront les risques d'attentat ou d'intrusion et entraîneront un confinement ou une évacuation d'urgence.

Le premier exercice attentat-intrusion a eu lieu le lundi 17 octobre. Celui-ci réalisé en présence de la municipalité et du référent-sécurité de l'école (adjoint au chef de la sûreté départementale de la Manche) a permis de mettre les élèves ainsi que les enseignants en situation de confinement.

L'évaluation de cet exercice montre

- des points positifs : un temps de réaction satisfaisant, une attitude adaptée des élèves et une bonne dissimulation
- des points à revoir : Nécessité d'un signal d'alerte lumineux actionnable par chaque adulte et modification des zones de confinement en élémentaire

5. Le projet d'école

M. Hamelin présente le projet d'école 2016 – 2019. Ce projet prévoit des actions construites autour de 3 axes définis par les priorités départementales : le parcours de l'élève, les pratiques pédagogiques et éducatives et l'ouverture de l'école à ses partenaires.

Ces actions seront mises en place progressivement tout au long des 3 années du projet d'école et seront évaluées à chaque fin d'année scolaire.

Axe 1 : le parcours de l'élève

Action 1 : Permettre aux élèves de mieux mesurer leurs progrès

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 1		Toutes les classes du cycle 1
Descriptif succinct	Elaboration d'un livret avec une structure commune pour le cycle. L'élève pourra visualiser ses progrès. Le livret sera enrichi chaque année.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Oser entrer en communication Réfléchir avec les autres		

Action 2 : Améliorer la continuité des apprentissages – Harmoniser les pratiques.

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 3	Enseignants des CE2	CE2, CM1 et CM2
Descriptif succinct	Les référentiels en mathématiques et en français sont mis dans un petit classeur complété progressivement sur 3 années. Les règles sont élaborées avec les élèves. Un sommaire permettra aux élèves de se repérer pour corriger seuls leurs productions.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Améliorer l'autonomie des élèves Permettre une meilleure connaissance dans les 2 disciplines Harmoniser les pratiques des enseignants		

Axe 2 : les pratiques pédagogiques et éducatives

Action 1 : Réfléchir sur son travail dans le but de l'améliorer

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Tous		Toutes
Descriptif succinct	Construire collectivement des traces écrites qui serviront de référence sur les procédures à mettre en œuvre dans différents domaines.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Maîtriser l'oral, communiquer Comprendre et apprendre		

Action 2 : Savoir s'autoévaluer dans le domaine de l'écrit

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants des cycles 2 et 3		Du CP en CM2
Descriptif succinct	Concertation afin d'utiliser un codage commun (couleurs, symboles, lettres) et le mettre en relation avec le référentiel Mise en place progressive dans les classes afin que les élèves comprennent leurs erreurs et les corrigent.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Développer l'autonomie Arriver à une meilleure compréhension des erreurs afin d'en éviter la répétition		

Action 3 : Améliorer la continuité des apprentissages

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 3	Enseignants du collège	CM1 et CM2
Descriptif succinct	Rencontres avec les professeurs du collège Lavalley pour élaboration de projets. Travail en classe sur un trimestre. Echanges, rencontres, bilan.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Donner du sens aux apprentissages Améliorer la communication école-collège Améliorer l'intégration des futurs 6èmes		

Axe 3 : l'ouverture de l'école à ses partenaires

Action 1 : Comprendre et respecter les règles communes au sein de la classe, de l'école et sur le temps périscolaire

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Tous	Personnel municipal : surveillants, animateurs Intervenants pour les TAP	Toutes
Descriptif succinct	Réunions pour pointer les dysfonctionnements sur les différents temps Etablir des règles communes pour ces différents temps et leur associer un pictogramme. Effets attendus : amélioration du comportement, diminution des conflits et des sanctions, meilleur respect de l'adulte et de son autorité.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Responsabiliser les élèves Distinguer son intérêt particulier de l'intérêt général Réfléchir, argumenter		

Action 2 : Mener des projets communs

Action envisagée au sein du cycle	Enseignant(s) impliqué(s)	Autre(s) intervenant(s)	Classe(s) concernée(s)
	Enseignants du cycle 1	Animateurs TAP	Classes du cycle 1
Descriptif succinct	Mise en place d'un cycle d'activités (danses, théâtre, travail autour d'un auteur) au sein des classes. Création de décors sur le temps des TAP.		
Objectif(s) travaillé(s) par cette action	Langage oral, arts visuels Partenariat (associations, centre de loisirs)		

6. Organisation de la rentrée 2016 :

Les rythmes scolaires n'ont pas été modifiés.

Les APC (Activités Pédagogiques complémentaires)

Après identification des besoins, tout élève doit pouvoir bénéficier des APC, sous réserve que ses parents ou responsables légaux aient donné leur accord.

Organisées en groupes restreints, les APC permettent :

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Une aide au travail personnel (méthodologie)
- Une aide dans la mise en œuvre d'une activité prévue au projet d'école

Les enseignants d'élémentaire rappellent que ces activités ont lieu 2 fois par semaine le midi de 11h30 à 12h00. Les enseignants de maternelle indiquent que ces activités ont lieu une fois par semaine de 15h45 à 16h45.

Chaque enseignant a défini des jours qui ont été communiqués aux familles concernées.

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Mme Lamazure indique que les TAP ont toujours lieu de 15h45 à 16h45. Différents groupes sont organisés en fonction des activités proposées.

Les parents d'élèves remarquent que certains parents souhaiteraient pouvoir modifier l'inscription de leurs enfants aux TAP pour cette seconde période. Mme Lamazure va en faire part à M. Davenet, responsable des TAP.

7. Projets pédagogiques

De nombreux projets pédagogiques ont été validés en conseil des maîtres.

Projets	Classes ou élèves concernés
Classe de neige	Elèves de CM2
Projet médiéval	Elèves de CM1
Projet théâtre	CP-CE1 : Mme Beausire CE2 : Mme Gambillon
Projet poney	TPS-PS-MS : M. Ricard PS-MS : Mme Maguet MS-GS : Mme Leplumey GS : Mme Mayeur CP-CE1 : Mme Delaunay CE1-CE2 : Mmes Lhôte et Péret

M. Hamelin présente les budgets prévisionnels de ces projets.

Quelques précisions sont apportées : - Le projet médiéval n'apparaîtra pas car il est financé avec le reliquat du budget 2015-2016.

- Une colonne est réservée au financement mairie afin de calculer l'utilisation de la subvention de 19 500€ attribuée à l'école (sous réserve de sa reconduction au budget 2017).

- Ce projet de budget montre bien que sans le concours de l'APE , tous les projets ne pourraient être menés.

Le budget présente un oubli. L'avance de 3 500€ de la classe de neige 2018 n'a pas été provisionnée. Afin d'équilibrer le budget, une participation de 10€ pour le projet poney va être demandée aux familles et le budget sortie de fin d'année des classes concernées sera en baisse.

Le budget corrigé est joint en annexe.

8. Affiliation de la coopérative scolaire à l'OCCE :

Cette année, l'école s'est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération). L'affiliation à cet organisme permet :

- de souscrire une assurance établissement automatiquement.
- de bénéficier d'une assurance-organisateur.
- d'avoir un contrôle indépendant et une certification des comptes.
- de bénéficier d'opérations spéciales (livres à prix réduits ...).
- de participer à des projets coopératifs.

9. Informations et questions diverses :

1. *En début d'année, il semble que plusieurs enseignants se soient succédés dans la classe de CE2 de Mme Gambillon et certains élèves et parents s'en sont trouvés perturbés. Nous ne voulons bien entendu pas remettre en question ce temps partiel tout à fait légitime mais serait il possible, dans la mesure du possible, d'améliorer la communication aux familles en cas de remplacement/changement d'enseignant.*

M. Hamelin précise que le temps partiel de Mme Gambillon prévoit un remplacement de la rentrée au 3 novembre ainsi qu'un temps de service de 75% (mardi non travaillé) pour le reste de l'année.

Mme Besneville remplace Mme Gambillon tous les mardis depuis le début de l'année. Cette situation n'a connu aucun changement et les familles ont été informées dès le début de l'année (mot du 1er septembre dans le cahier de liaison).

Pour la période du 1er septembre au 3 novembre, l'enseignante nommée a obtenu sa mutation dans le calvados. Mme Gazengel a donc fait son remplacement en attendant la nomination au 8 septembre de Mme Vincenzini. Les parents ont été informés le jour même (mot du 8 septembre dans le cahier de liaison).

M. Hamelin conclut donc qu'effectivement la nomination d'une enseignante après la rentrée a entraîné un remplacement non prévisible dès le 1er septembre mais qu'il lui semble que la communication aux familles a été satisfaisante.

2. *Serait-il possible d'étudier la possibilité de créer une rampe en remplacement des 3 marches qui se situent derrière la cantine et qui permettent de joindre plus rapidement l'école élémentaire depuis l'école maternelle? En effet, les parents/assistantes maternelles avec poussette ou en fauteuil roulant sont obligés de faire le tour, ce qui représente une perte de temps pour récupérer des enfants dans les deux écoles.*

Mme Lamazure indique que la municipalité a déjà évoqué cette situation et qu'une solution va être étudiée.

3. *Après quelques recherches et prises de renseignement au cours des années précédentes, nous voudrions aborder l'idée de l'introduction du bio au restaurant scolaire. Conscients de notre chance (ou plutôt celle de nos enfants) de disposer d'un restaurant scolaire sur place, nous aimerions si possible créer un groupe de travail, dans l'idéal avec des représentants de la mairie, du personnel du restaurant scolaire et des parents afin de vous présenter le fruit des recherches effectuées et étudier ensemble les possibilités d'amélioration qui seraient possibles sans surcoût pour la commune.*

Mme Lamazure répond que la municipalité est tout à fait favorable à la mise en place de ce groupe de travail regroupant des représentants de la municipalité, des personnels de la cantine et des parents d'élèves afin d'étudier les possibilités et les coûts.

4. *Toujours au sujet du restaurant scolaire, il semble que certains enfants vivent assez mal les placements imposés par le personnel. En effet, même si nous sommes conscients de la difficulté d'encadrement des enfants dans ce moment délicat qu'est le repas du midi, il nous semble dommage que certains enfants ressentent comme une punition des changements de places consécutifs aux comportements inadaptés d'autres élèves.*

Mme Lamazure rappelle que la gestion de ce temps n'est pas toujours facile et que face à certains comportements des changements de place sont inévitables. Néanmoins être avec quelques amis doit rester possible.

Des parents soulignent que les comportements inadaptés répétitifs doivent être remontés aux familles concernées et rapportent une communication parfois difficile entre certains personnels de cantine et des enfants. Mme Lamazure prend note et va se renseigner.

5. *Serait-il possible aux enseignants, employés de l'alsh et intervenants TAP de se garer sur le parking du gymnase pour qu'il y ait plus de places de parking libres aux heures de sortie ?*

M. Hamelin explique qu'étant donnée le poids des affaires transportés par les enseignants chaque jour de leur véhicule à la classe, ceux-ci continueront à se garer sur ce parking.

Mme Lamazure indique qu'il lui semble difficile de demander cela à des intervenants qui donnent de leur temps en intervenant parfois bénévolement. Une demande pourra néanmoins être faite pour certains véhicules stationnés « à la semaine ».

Des enseignants demandent si le projet de construction d'une extension du parking est toujours envisagée. Mme Lamazure répond par l'affirmative mais souligne que ce type d'investissement demande du temps.

6. *Concernant les poux, lors d'épidémie, serait-il possible de fixer une date à laquelle tous les parents s'engagent à traiter leurs enfants, dans le cahier de liaison ?*

En cas de présence de poux, les familles sont prévenues par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles sont ainsi libres de traiter leurs enfants. L'école n'a pas à fixer de date. De plus, l'efficacité du traitement résulte autant de l'application à le faire (traitement du linge, traitements à 7 jours d'intervalle ...) qu'à la simultanéité des traitements.

7. *Sur le temps du midi, en cas de grosses intempéries, serait il possible d'envisager autre chose que les dessins animés pour occuper les enfants quand ils ne peuvent aller jouer dehors ? En effet, certaines familles n'ont pas (ou restreignent beaucoup) la télévision chez eux par choix et elles sont embêtées que leur(s) enfant(s) y ait accès sur ce temps de midi.*

En effet, le visionnage de dessins animés en cas d'intempéries est possible mais reste généralement à la marge et est de courte durée.

Des jeux de société avaient été achetés et étaient disponibles. Si la durée est suffisante, ces jeux pourraient être une autre alternative.

Fin de la séance : 20h30

Le directeur
JM Hamelin